

Religion – 750

Généralités – 751

Ministère des laïcs : proclamation de la Parole de Dieu (1976)

De permettre aux chrétiens de proclamer la Parole de Dieu sans avoir à entrer dans les ordres sacrés.

Pastorale : animation dans les Cégeps (1976)

Qu'elle entreprenne une action parallèle auprès Cégeps.

Absolution collective : temps forts de l'année (1976)

Qu'on favorise l'absolution collective au moins pour deux temps forts de l'année chrétienne : l'Avent et le Carême.

Absolution collective : éducation des fidèles (1976)

Que l'on fasse l'éducation des fidèles à l'aspect communautaire du sacrement du pardon.

Pastorale : animateurs dans les Cégeps (1976)

Qu'on sensibilise les évêques à l'importance de nommer des animateurs dans les Cégeps qui offrent le poste. Ces animateurs pourraient être clercs ou laïques, hommes ou femmes.

Pastorale : animation dans les Cégeps (1976)

D'ouvrir un poste en pastorale dans tous les Cégeps, offrant aux étudiants qui le désirent la possibilité de vivre leur foi et d'approfondir leurs valeurs chrétiennes.

Ministère des laïcs : choix des personnes à proclamer la Parole de Dieu (1976)

Que le choix des laïcs appelés à proclamer la Parole de Dieu au cours d'une célébration communautaire, à donner la communion aux participantes, aux malades, ou à participer à toute autre fonction, soit laissé à la responsabilité du conseil de pastorale paroissial.

Ministère des laïcs : accomplissement des fonctions liturgiques (1976)

Que les fonctions liturgiques, autres que celles de président (célébrant), puissent être remplies par des chrétiens sans discrimination de sexe.

L'Afeas et la place des femmes dans l'Église (1981)

Que l'Afeas s'occupe aussi de la promotion de la femme et s'engage à éclairer l'Église sur les conditions de vie et de travail des femmes.

Religion – 750

Enseignement social de l'Église (propositions adoptées au congrès d'orientation (1981))

- Que l'Afeas s'identifie comme mouvement social d'inspiration chrétienne.
- Que l'Afeas prenne les moyens pour connaître l'enseignement social de l'Église et s'en inspire.
- Que la fonction d'agent de pastorale (conseiller moral) soit maintenue.
- Que la présence de l'agent de pastorale reste facultative.
- Que la fonction d'agent de pastorale puisse être remplie par une personne qualifiée.

Femmes dans l'Église (1982)

Que dans le discours tenu par l'Église, l'on continue à insister sur la responsabilité partagée dans les questions relatives à la vie conjugale et familiale (avortement, planification des naissances).

Femmes dans l'Église (1982)

Que l'on invite les pasteurs à se défaire du modèle culturel traditionnel qui confine l'homme et la femme dans des rôles figés (homme pourvoyeur, femme à la maison).

Femmes dans l'Église (1982)

Que l'on invite les pasteurs à tenir compte de cette responsabilité partagée et de l'égalité des sexes dans toute intervention pastorale.

Femmes dans l'Église (1982)

Que l'on reconnaisse aux femmes qui sont mandatées pour travailler en pastorale paroissiale le droit d'administrer les sacrements de baptême, de malades et qu'elles puissent présider au mariage chrétien.

Femmes dans l'Église (1982)

Que l'on invite les pasteurs à tenir compte des deux sexes dans le langage liturgique et pastoral.

Femmes dans l'Église (1982)

Que l'on favorise l'accès des femmes aux différents comités d'étude et aux postes de commande dans les domaines où elles s'engagent, entre autres le Conseil de pastorale diocésain.

Religion – 750

La place des femmes dans l'Église (1992)

- Que les autorités concernées reconnaissent aux femmes l'accès aux ministères ordonnés.
- Que toutes les autorités diocésaines reconnaissent aux femmes qui sont mandatées en pastorale paroissiale, le droit d'administrer les sacrements de baptême, des malades et qu'elles puissent présider au mariage chrétien.

Violence faite aux femmes : formation prêtres et agents (es) de pastorale (1994)

Nous demandons à l'Assemblée des Évêques du Québec d'inscrire à l'intérieur de la formation des étudiants à la prêtrise et des agentes et agents de pastorale, un cours sur la connaissance de la problématique de la condition féminine, de rapports égalitaires hommes femmes et sur la prévention de la violence.

Relations amoureuses avec des membres du clergé (1995)

Nous demandons à l'Assemblée des Évêques du Québec qu'elle propose la révision des normes disciplinaires du Code du droit canonique qui empêche les prêtres de se marier.

Égalité hommes femmes (1995)

Nous demandons que les autorités concernées, tant civiles que religieuses, reconnaissent dans la pratique l'égalité des rapports entre les hommes et les femmes dans toute société civile et religieuse.

Langage inclusif dans l'Église (1997)

Nous demandons à la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) et à l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) d'intensifier les pressions auprès des membres des différents comités et/ou commissions en église afin que soit utilisé toujours et partout le langage inclusif.

Laïcité: charte (2010)

Nous demandons à la ministre de la Justice de rédiger et de faire adopter une Charte de la laïcité qui définisse les principes fondamentaux de la laïcité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, de même qu'une loi et des règlements applicables à l'État et à l'ensemble de la société afin d'y enchâsser la laïcité "de fait" de l'État québécois, et ce, sans renier sa propre culture.

Laïcité: État québécois (2010)

Nous demandons à la ministre de la Justice d'exiger que l'État québécois, l'Administration gouvernementale (ministères, sociétés d'État, conseils, etc.) et ses établissements (institutions du réseau de la santé et des services sociaux, CPE et garderies, cours de justice, services de police, villes et municipalités, commissions scolaires, établissements d'éducation, etc.) affichent un caractère laïc et neutre et

Religion – 750

que ses employées et employés, représentantes et représentants se comportent comme tel.

Laïcité: sphère publique (2010)

Nous demandons à la ministre de la Justice d'exiger que toutes les Québécoises et tous les Québécois aient l'obligation, dans la sphère publique, de se conformer aux lois, codes et règlements du Québec, incluant ceux portant sur la laïcité de l'État et les demandes d'accommodements

Laïcité: interdictions (2010)

Nous demandons à la ministre de la Justice d'interdire les vêtements, les accessoires et les signes jugés dangereux ou pouvant entraver le mode d'identification usuel des personnes (cagoules, voiles intégraux, niquabs, etc.).

Laïcité: immigration (2010)

Nous demandons à la ministre de l'Immigration, qu'avant d'accorder le statut d'immigrante ou d'immigrant à une personne qui désire s'installer au Québec pour y vivre, elle s'assure que certaines conditions soient respectées, par elle et ses proches:

- la connaissance de la spécificité et des valeurs du Québec: État laïc, langue française, égalité entre les femmes et les hommes;
- la connaissance de ses lois et règlements;
- l'engagement à les respecter.